



INFORMATIONS ADHÉRENTS DU VENDREDI 22 JUILLET 2022

Minima conventionnels

L'avenant n°101 du 28 avril 2022 relatif aux salaires minima a été étendu par arrêté du 18 juillet 2022 (publié au JO du 22 juillet 2022).

Conformément à son article 7, l'avenant n°101 **entrera en vigueur le 23 juillet 2022**, lendemain de la publication de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Il se substituera dès cette date à l'avenant n°100.

MINIMA GARANTIS POUR 35 HEURES

Ouvriers Employés		Maîtrise		Cadres	
Echelons	2022	Echelons	MG 35 h	Niveaux/ Degrés	MG 35 h
12	2 061 €	25	2 595 €	V	5 409 €
11	2 011 €	24	2 460 €	IV C	4 871 €
10	1 960 €	23	2 325 €	IV B	4 601 €
9	1 918 €	22	2 194 €	IV A	4 334 €
8	1 860 €	21	2 123 €	III C	4 066 €
7	1 806 €	20	2 061 €	III B	3 798 €
6	1 774 €	19	2 056 €	III A	3 529 €
5	1 741 €	18	2 043 €	II C	3 262 €
4	1 714 €	17	2 024 €	II B	2 994 €
3	1 692 €			II A	2 727 €
2	1 676 €			I C	2 594 €
1	1 659 €			I B	2 460 €
				I A	2 325 €

Pour information, à compter du 1er août 2022, vous devrez prendre en compte **une nouvelle augmentation mécanique du SMIC de 2,01%**.

Le SMIC horaire brut passera à **11,07 euros (8,76 euros net)**.

Le **SMIC brut mensuel** s'établira donc à **1678,95 euros** par mois pour un temps plein (**1329,06 euros net**).



Les échelons 1 et 2 de notre nouvelle grille conventionnelle passeront donc à nouveau sous le seuil du SMIC à compter du 1er août 2022. Vous devrez paramétrer vos logiciels de paye en conséquence.

J'attire votre attention concernant l'adoption en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, ce 21 juillet 2022.

Ce projet de loi, en son article 4, prévoit la réduction du délai dont dispose la partie patronale pour engager de nouvelles négociations en matière de minima conventionnels, dès lors que ces derniers passent sous le seuil du SMIC.

Le délai passerait de 3 mois à 45 jours.

Si le projet de loi est adopté en l'état par le Sénat (séance publique du 28 au 30 juillet) puis promulgué, nous serons amenés à négocier un nouvel avenant relatif aux minima conventionnels plus rapidement que prévu.

Nous vous tiendrons évidemment informés de la suite des événements.

Je reste à votre disposition pour toute question.